



**RÉUNION ENQUÊTES ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG)
À L'ÉCHELON DIVISION (2008)**

Montréal, 13 – 18 octobre 2008

Numéro 6

18/10/08

Le Bulletin, qui paraît chaque jour de la réunion en début de matinée, contient un bref résumé des travaux de la veille, le programme de travail de la journée et divers autres renseignements utiles. Il constitue le principal moyen de communication avec les participants sur les questions d'intérêt général ayant trait à la réunion.

Renseignements à l'intention des délégués

1. Une brochure intitulée *Renseignements généraux à l'intention des délégués* a été distribuée aux délégués. Elle peut aussi être consultée sur le site web de la réunion, à l'adresse <http://www.icao.int/AIGdiv08>.
2. Pour d'autres renseignements, prière de s'adresser au bureau du secrétaire de la réunion (bureau 7.45, postes 8146, 6325 ou 8189).

Résumé des activités du vendredi 17 octobre 2008

3. Le Comité plénier s'est réuni à 9 h 30 et a examiné le point 3 de l'ordre du jour, Coopération entre États en matière d'enquêtes. À 10 h 10, il a entrepris l'examen du point 6, Coopération régionale dans les enquêtes sur les accidents et les incidents.
4. La séance a repris à 13 heures. La réunion a poursuivi son examen du point 6. Ensuite, elle a été saisie du point 2, Faits nouveaux dans le domaine des enquêtes et de la prévention. À 15 h 40, elle a examiné le point 7, Correction des carences relevées lors des audits OACI.
5. La séance a été levée à 16 h 30.

Programme de travail du samedi 18 octobre 2008

6. Le Comité plénier se réunira à 9 h 30 et achèvera en principe l'examen des projets d'éléments de rapport sur les points 1.6, 1.7, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.
7. La séance plénière de clôture aura lieu dès que la phase des séances du Comité plénier sera terminée. Il est prévu que la plénière examine un point portant sur la délégation au président de la

réunion du pouvoir d'approuver le projet d'éléments de rapport final au nom de la réunion à l'échelon division.

Lettres de créance

8. Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent déposer sans tarder leurs lettres de créance au bureau d'inscription. Les délégués, suppléants, conseillers et observateurs qui ne l'ont pas déjà fait sont priés de bien vouloir se faire inscrire, personnellement, dès que possible. Le bureau d'inscription est situé au rez-de-chaussée.

9. La Liste des participants n° 3 (en anglais seulement) est disponible sur le site web de la réunion. La liste complète des participants sera insérée dans le rapport final de la réunion.

10. Les membres du public qui ne possèdent pas de lettres de créance ne peuvent pas s'inscrire, mais ils peuvent assister à toute séance qui n'est pas déclarée « à huis clos ». Lorsqu'une séance se déroule à huis clos, le public en est informé par un avis placé visiblement sur la ou les portes de la salle de réunion. Les membres du public devraient se présenter au bureau d'inscription afin d'obtenir un laissez-passer spécial qui leur permettra de se rendre à la salle de l'Assemblée, où des sièges leur auront été réservés.

Matériel d'interprétation simultanée

11. Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Orateur (salle)	0
Anglais	1
Français	2
Espagnol	3
Russe	4
Chinois	5
Arabe	6

Attribution des places

12. L'attribution des places pour la réunion est fondée sur les renseignements reçus lors de la préinscription. Afin d'utiliser au mieux la salle de l'Assemblée, les sièges sont attribués aux délégations comme suit :

4 participants ou moins : 2 sièges à la table et jusqu'à 2 sièges derrière pour les conseillers
5 participants ou plus : 2 sièges à la table et jusqu'à 3 sièges derrière pour les conseillers

Les délégations comptant plus de cinq participants sont invitées à utiliser les sièges situés au fond de la salle et les balcons, situés au 5^e étage du Centre de conférences, auquel on peut accéder par les ascenseurs n^{os} 7 et 8 et par les escaliers se trouvant devant les portes de la salle de l'Assemblée au 4^e étage.

13. En raison du système de microphones informatisé qui équipe nos salles de réunion, il est très important que les délégués conservent le siège qui leur a été attribué. Si un changement est nécessaire, prière de contacter un des membres du secrétariat de la réunion.

14. On ne doit laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de réunion pendant la nuit.

— FIN —